

ont disposé leurs maisons tel qu'on les voit aujourd'hui et par suite, les rues se sont ainsi trouvées tracées. Cependant je dois ajouter que cette rue, pas plus que les autres, n'a jamais été ouverte pour le public étranger; mais ceux des blancs qui y passent pour fournir aux sauvages, le bois de chauffage et les denrées, devraient être tolérés, l'abus, sans restriction, de cette première rue à l'Est de la Rivière St. Charles, ne date que depuis 1890, lors du Consentement des sauvages d'accorder aux blancs la seconde rue pour sortie de dépôt du Chemin de fer situé en arrière du village.

Il m'a été impossible de vous envoyer cette réponse par le retour de la Malle, vu, qu'il m'a fallu attendre le retour de quelques uns des anciens sauvages qui étaient absents de la Réserve, pour en prendre les informations nécessaires, afin d'en donner tous les renseignements possible au Département.

J'ai l'honneur d'être,
Monsieur,
Votre obéissant serviteur,
Antoine O. Bastien,
Agent des sauvages.